



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/12/2021

Dossier complet le :

07/12/21

N° d'enregistrement :

202115008

1. Intitulé du projet

Modernisation du Technicentre Industriel Picardie de SNCF Voyageurs à Tergnier (02)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF VOYAGEURS

Nom, prénom et qualité de la personne

CAPITAINE Fanch, Directeur d'Etablissement

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

5 1 9 0 3 7 5 8 4 0 1 8 0 9

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² La surface plancher nouvellement construite est de 14 657 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de SNCF VOYAGEURS de TERGNIER souhaite moderniser son technicentre localisé Boulevard Stephenson à TERGNIER. Afin d'atteindre une performance industrielle optimale, SNCF VOYAGEURS a décidé de construire de nouveaux bâtiments pour améliorer l'ergonomie de production. Ainsi, il a été décidé de réaliser un centre essieux comprenant 8 550 m² d'atelier, 3 362 m² d'entrepôt logistique et 2 322 m² de tertiaire ainsi qu'un bâtiment pré-expertise de 423 m². Le projet comprendra également un centre de tri de déchets de 4 382 m² et un parking d'une surface d'environ 1 362 m².

Dans le cadre du projet il y aura des travaux de démolition d'anciens bâtiments présents actuellement sur le site pour laisser place aux futurs bâtiments et aux zones de stockage des essieux.

Il est à noter que :

- le bâtiment administratif actuel sera remplacé par un parking pour les employés et que le bâtiment essieux actuel ("halle au puy") laissera sa place à une zone de stockage des essieux en réception.
- Un nouveau centre de tri des déchets sera créé entre le nouveau bâtiment essieux et le bâtiment MR actuel afin de remplacer l'actuel
- Une nouvelle station de traitement des eaux industrielles sera réalisée pour traiter les eaux du nouveau centre essieux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à moderniser le Technicentre Industriel Picardie de SNCF VOYAGEURS localisé Boulevard Stephenson à TERGNIER en transférant principalement son activité "centre essieux" dans un nouveau bâtiment accueillant un process essieux plus performant et des locaux tertiaires ainsi qu'un bâtiment de pré-expertise.

L'objectif de ce projet est de créer une nouvelle usine plus performante et rationalisée sur les bâtiments actuels à la fois dans les activités et dans la maîtrise des éventuels risques industriels. L'ambition de la SNCF VOYAGEURS est de viser la certification « centre d'excellence » de production dans une usine respectueuse notamment de l'environnement, de la consommation d'énergie et des conditions de travail des salariés.

Le projet sera construit selon la réglementation en vigueur sur la zone d'implantation du projet (cahier de recommandation architecturales et paysagères et Plan local d'urbanisme).

Le site veillera à développer des espaces verts sur les surfaces non construites du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus selon 7 phases d'intervention. L'objectif est de mettre en service les nouvelles installations dans le nouveau centre essieux d'ici fin 2023 et mise en place du parc CT10 pour mi-2024

Les différentes phases de travaux comprendront :

- la déconstruction des bâtiments existants ;
- les travaux de terrassement et de sécurisation pyrotechnique ;
- les travaux de voiries et le bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et d'infiltration des eaux pluviales ;
- la construction du nouveau centre de tri de déchets et des 2 nouveaux bâtiments (centre essieux et pré-expertise) ;
- les travaux de VRD, réseaux et espaces verts ;
- la construction du nouveau parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet de construction d'un nouvel atelier plus performant accueillera le même type d'activité que celles déjà opérées sur le site, à savoir la maintenance d'essieux. Il comportera une zone de production industrielle et une zone tertiaire. L'effectif de ce nouvel atelier sera d'environ 300 personnes (production et tertiaire). Aucune nouvelle embauche n'est prévue sur le site.

Le projet va entraîner une augmentation de la production (nombre d'essieux par jour) de 25 %. Cependant, aucune augmentation des quantités de produits stockés et aucune augmentation des quantités de produits mis en œuvre n'est prévue. Le détail du projet est disponible en Annexe 7.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- une autorisation d'urbanisme, portée par les demandes de permis de construire et de déconstruire, déposées par SNCF VOYAGEURS ;
- un porter à connaissance reprenant l'ensemble des modifications notables.

L'exploitation du site restera soumise à la réglementation ICPE pour les rubriques 2560.B 2, 2563.1, 2910.A, 2575, 2925, 4725 et 4331 (déclaration) et la rubrique 2940.2a (enregistrement).

Le projet aura un impact sur le classement de la rubrique 2925 (atelier de charge d'accumulation) qui sera classée à déclaration (le site était actuellement non classé pour cette rubrique avec une puissance de charge de 20 MW).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Bâtiment centre essieux :	
* atelier	8 550 m ²
* tertiaire	2 322 m ²
* activité logistique	3 362 m ²
- bâtiment pré-expertise	423 m ²
- parking des salariés	1 362 m ²
- zone de stockage essieux CT00	5 095 m ²
- station de traitement des eaux industrielles	entre 15 et 30 m3/semaine (max 35)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Technicentre Industriel Picardie de
SNCF Voyageurs
Boulevard Stephenson
02700 TERGNIER

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 29' 05" 53 Lat. 4 9° 66' 28" 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a), b), c), d), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le technicentre Industriel Picardie de SNCF Voyageurs est autorisé par l'AP du 04/09/2014.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I à environ 1,9km à l'ouest (FORÊTS DE L'ANTIQUE MASSIF DE BEINE - ZNIEFF 220013422) ZNIEFF type II à environ 1,4km au sud-est (VALLÉE DE L'OISE DE HIRSON À THOUROTTE - ZNIEFF 220220026)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Aisne a approuvé le 26 février 2015 son Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place Carnegie de Fargniers à Tergnier classée monument historique est située à environ 1,5 km au sud-est du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site se trouve à environ 550 m à l'est du site. Il s'agit d'un boisement à forte naturalité classé Zone à Dominante Humide (ZDH).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques, la commune de Tergnier est concerné par : - un PPRN (02DDT20070029 - PPR-Oise-Travecy/Quierzy) approuvé le 21 août 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est recensé dans la base de donnée BASIAS(PIC0202031 et PIC0202026) et BASOL(SSP000983701). GINGER BURGEAP a réalisé plusieurs diagnostics de la qualité des sols mettant en évidence des contaminations ponctuelles par des hydrocarbures (HCT, HAP) et solvants chlorés. Un plan de gestion sera élaboré en privilégiant la réutilisation sur site des matériaux excavés. Pour les terres les plus impactées, il est envisagé un confinement sous forme de merlons paysagers voire des excavations ponctuelles avec évacuation en décharge spécialisée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située sur la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site n'est inscrit dans l'inventaire des sites classés et inscrits de l'Aisne.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le site Natura 2000 (Directive Oiseaux) le plus proche est "Moyenne vallée de l'Oise - FR2210104" situé à 3km au sud - Le site Natura 2000 (Directive Habitats) le plus proche est "Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny - FR2200383" situé à 3km au sud
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site n'est inscrit dans l'inventaire des sites classés et inscrits de l'Aisne.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite un raccordement au réseau d'adduction communal afin d'assurer l'alimentation en eau des locaux (WC, sanitaires, réfectoire et process de lavage...). Cependant, le projet prévoit la réutilisation des eaux de process de lavage des essieux afin de limiter les consommations d'eau potable (réutilisation de l'eau traité en sortie de la station de traitement). De plus, le nouveau process sera plus économe en eau. Pendant la phase travaux, la base-vie du chantier sera reliée au réseau communal pour ses besoins en eau. Les pistes pourront être arrosées pour limiter l'envol des poussières.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux issus des démolitions seront soit valorisés soit réutilisés par l'entreprise de travaux sous forme de granulats notamment. Les déblais qui seront générés dans le cadre des travaux (hors zones polluées) seront réutilisés sur site sous forme de merlons paysagers ou en sous-couche routière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Technicentre Industriel Picardie de SNCF VOYAGEURS est un site à vocation industrielle et ferroviaire depuis 1855. Le projet ne nécessite pas d'extension foncière, puisqu'il se concentre sur le périmètre du site existant. Le volet paysager est une composante importante du projet et l'intégration du nouveau centre essieux dans le paysage est très travaillé. Plus de détails est donné dans la description du projet en Annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches (cf page 5) ne sont pas susceptibles d'être affectés par les activités et rejets du site de SNCF VOYAGEURS.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste dans le périmètre du Technicentre Industriel Picardie de SNCF Voyageurs en activité depuis 1855. L'usage du sol n'est pas modifié. Il ne nécessite pas d'acquisition foncière ou d'extension sur des espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné des activités industrielles faisant l'objet d'un PPRI. Compte-tenu des bombardements subis lors des deux guerres mondiales, un risque de découverte d'engin de guerre lors du chantier a été identifié. Des études pyrotechniques et un protocole de sécurisation pyrotechnique des travaux ont été élaborés avec l'entreprise de travaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'arrêté relatif à l'état des risques naturels et technologiques, la commune de Tergnier est concerné par : - un PPRN (02DDT20070029 - PPR-Oise-Travecy/Quierzy) approuvé le 21 aout 2005. Toutefois, le projet n'est pas situé dans l'emprise du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer l'envol de poussières. Des mesures adaptées comme l'arrosage des voiries seront mises en place pour limiter la nuisance. De plus, le projet ne prévoit pas d'ajouter des points de rejet atmosphériques supplémentaires par rapport à l'état actuel du site, et ne prévoit pas de changement des activités réalisées sur le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la période de travaux, le trafic sera intensifié lié à la présence des engins de chantier et à l'approvisionnement du matériel. Toutefois à terme, le projet ne va pas entrainer de création d'emploi et gardera les mêmes effectifs de salariés. De plus, le trafic routier des camions sera sensiblement le même que celui d'aujourd'hui : environ 12 camions / jours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site n'a jamais fait l'objet de plaintes relatives au bruit. Toutefois, le projet permettra de réduire les nuisances sonores liées à l'activité du technicentre par la création d'un nouvel atelier plus moderne et mieux insonorisé ainsi que la mise en place de merlons paysagers faisant office d'écrans acoustiques. La notice acoustique du projet est disponible en Annexe 9.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet n'indura pas l'augmentation de la fréquentation des camions sur la voirie local d'accès. De plus, les nouvelles installations ne seront pas générateurs de vibrations. Toutefois, en phase chantier, les engins pourront ponctuellement générer des vibrations. Ces nuisances seront limitées dans le temps et l'espace. Les travaux seront réalisés de jour en semaine (sauf cas exceptionnel).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site existant engendre déjà des émissions lumineuses (éclairage au niveau des voies de circulation et des zones de stockage afin d'assurer la sécurité du personnel et des installations). La conception du projet intégrera et veillera à limiter les émissions lumineuses (détection automatique, orientation des néons,...). De plus, les travaux nécessaires au projet ne seront pas réalisés la nuit (sauf cas exceptionnel). Ainsi, à l'échelle du site, le projet n'augmentera pas les émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des valeurs seuils et un contrôle régulier des rejets sont imposés dans l'arrêté préfectoral d'Autorisation. Le suivi permet de mettre en évidence leur conformité. Le projet de prévoit pas d'ajouter des points de rejet atmosphérique par rapport à l'état actuel du site, ni de changement des activités réalisées. En phase chantier, l'usage des engins pourra ponctuellement engendrer des rejets polluants dans l'air (gaz d'échappement, dégagement de poussières).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera de nouvelles surfaces imperméabilisées engendrant des rejets liquides. Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales sur son périmètre, par infiltration. Les eaux pluviales de voiries seront canalisées puis prétraitées par un séparateur à hydrocarbures avant infiltration. La note de calcul des eaux pluviales est disponible en Annexe 8.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux industrielles du site (process de lavage des pièces) seront traitées puis réutilisées pour le process. Un raccordement du projet au réseau communal d'assainissement est prévu pour les eaux usées domestiques ainsi que pour le trop plein en sortie du process.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les résultats des diagnostics amiante, plomb, les travaux de démolition engendreront la création de déchets dangereux (présence d'amiante) et non dangereux. Toutefois, ces différents déchets seront valorisés dans la mesure du possible et éliminés dans des filières dédiées. En exploitation, les nouvelles installations du projet de modernisation du technicentre ne vont pas générer de déchets supplémentaires. De plus, le nouveau centre de tri de déchets gèrera le même volume et les mêmes types de déchets que ceux actuellement gérés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet sont situées hors périmètre de protection de monuments historiques. Par ailleurs, l'intégration paysagère et architecturale du nouvel atelier sera conçu par un architecte en collaboration avec les services Urbanisme de la commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements seront réalisés au sein d'emprises ferroviaires et industrielles existantes depuis 1855. L'usage du sol ne sera pas modifié. Le projet ne vise pas à s'étendre en dehors du périmètre actuel du technicentre. Le projet n'engendrera pas de modification substantielle des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'a pas été identifié de projet :

- ayant fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
- ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public;
- susceptible de présenter des effets cumulés avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les consommations en eau et en énergie seront réduites par la mise en place d'équipements modernes plus performants et moins énergivores avec un contrôle automatique (télérelève). SNCF VOYAGEURS estime que ces équipements engendreront une diminution de la consommation de 10 % (eau, électricité, gaz)
 - Le nouvel atelier disposera d'une isolation acoustique pour limiter les nuisances. Les installations les plus bruyantes seront ainsi insonorisées et à l'écart des riverains. Des protections acoustiques supplémentaires (merlons paysagers...) seront mises en place afin de respecter la réglementation
 - La maîtrise d'ouvrage du projet prendra toutes les dispositions pour minimiser les nuisances en phase travaux : travaux réalisés de jour, plan de circulation, arrosage pour limiter l'envol de poussières...
 - Les déchets dangereux et non dangereux générés en phase chantier et en exploitation seront évacués, valorisés et traités en filières agréées.
- Le projet ne prévoit pas de changement au niveau de son activité. Il s'insère sur des emprises industrielles existantes et n'implique pas d'extension en dehors de son périmètre.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit la modernisation du Technicentre Industriel Picardie de SNCF VOYAGEURS localisé à TERGNIER. Le projet respectera l'ensemble des dispositions imposés par le règlement d'urbanisme de la zone et le PLU. L'activité du site sera inchangée. Aucune extension géographique n'est prévue. Une surveillance des rejets de tout type (eaux, atmosphérique), déchets et bruit continuera à être réalisée par le site.

Le projet permettra une meilleure maîtrise des éventuels risques industriels, d'améliorer les performances attendues et de mieux répondre aux exigences environnementales, physiques et naturelles de l'ensemble de la zone aménagée.

Compte tenu de ces éléments et du respect des réglementations en vigueur, SNCF VOYAGEURS considère qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Description détaillée du projet Annexe 8 : Note de synthèse sur les réseaux structurants et ouvrages associés avant et après le projet Annexe 9 : Notice acoustique

9. Engagement et signature

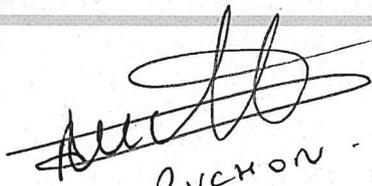
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Tergnier

le, 23/11/2021

Signature


S. RUCHON
907

SNCF Immobilier
Direction Immobilière Territoriale
Hauts de France - Normandie
449 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

